

l'Orateur. A-t-il reçu une copie de la résolution adoptée à l'unanimité le 13 avril par l'Assemblée législative de l'Île du Prince-Édouard et invitant le gouvernement fédéral à honorer l'engagement qu'il a contracté de payer une subvention de 25 p. 100 aux pêcheurs pour la construction de bateaux répondant aux normes de la catégorie d'embarcations mesurant de 35 à 45 pieds? Dans l'affirmative, le gouvernement a-t-il maintenant l'intention de le faire en tenant compte des demandes déjà reçues, vu que le premier ministre de l'Île du Prince-Édouard a émis l'espoir qu'en temps opportun Ottawa fera droit à toutes les réclamations?

L'hon. H.-J. Robichaud (ministre des Pêcheries): Je l'ai reçue hier monsieur l'Orateur, et j'ai répondu ce matin que toutes les demandes qui nous sont parvenues feraient l'objet d'une étude aussitôt que possible et que tous les pêcheurs qui satisfont aux critères établis par le ministère fédéral des Pêcheries recevront la subvention sans tarder.

L'HABITATION

TORONTO—LA PÉNURIE DE LOGEMENTS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Robert Stanbury (York-Scarborough): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre du Travail. Comme de nouveau, tous les jours, nous avons des échos d'une inquiétude publique croissante quant à la pénurie de logements dans le Toronto métropolitain... (*Exclamations*)

Cela ne touche pas un parti politique en particulier. La question est, sinon exclusivement, du moins en partie du ressort fédéral. Le ministre est-il prêt à dire à la Chambre quelles sont les mesures prises pour remédier à cette situation d'urgence nationale et, dans ce cas, quels en ont été jusqu'à présent les résultats?

M. l'Orateur: A l'ordre. Tous les députés, reconnaissent certainement l'importance de la question qui vient d'être posée. J'ai toutefois l'impression que ce sujet a été abordé à plusieurs reprises depuis quelques jours et je me demande dès lors si le député trouve opportun de la reposer aujourd'hui?

M. Stanbury: Monsieur l'Orateur, j'espère que cela ne signifie pas que la question est recevable lorsqu'elle est posée par les vis-à-vis mais non lorsqu'elle est posée par les députés de ce côté-ci de la Chambre.

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît.

Une voix: Posez-là à nouveau à dix heures.

[M. McQuaid.]

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

L'OPPORTUNITÉ DE TARIFS PRÉFÉRENTIELS AUX PAYS ÉMERGENTS DE L'AMÉRIQUE LATINE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. A. B. Patterson (Fraser Valley): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au très honorable premier ministre. Comme le président Johnson a offert d'accorder des tarifs préférentiels aux pays émergents de l'Amérique latine, le gouvernement canadien songe-t-il à appliquer une politique analogue pour aider la croissance à leurs économies nationales?

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Monsieur l'Orateur, depuis quelque temps, nous étudions, de concert avec le gouvernement des États-Unis et d'autres pays, le meilleur moyen d'aider les pays sous-développés. Nous avons déjà eu des entretiens sur ce point dans diverses réunions internationales. La proposition du président Johnson, lors de la récente conférence, ne met en jeu qu'une méthode d'aide à ces pays. Il y en a d'autres. Cette affaire est à l'étude avec le gouvernement des États-Unis et d'autres pays.

DÉCORATIONS ET RÉCOMPENSES

L'ORDRE DU CANADA—PRÉSUMÉE MODIFICATION DE LA DEVISE

A l'appel de l'ordre du jour.

Le très hon. J. G. Diefenbaker (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, le premier ministre a déposé hier certains décrets du conseil, dont l'un révoquait le décret C.P. 7964. Le décret du conseil C.P. 1967-389 prévoit la création et l'établissement de l'Ordre du Canada. Y était annexée la constitution de l'Ordre du Canada. Au paragraphe 27 de l'exemplaire que m'a remis le greffier, je vois que la devise de l'Ordre sera «*Desiderantes Meliorem Patriam*». Quand s'est faite la substitution, c'est-à-dire quand a-t-on remplacé le texte d'hier par celui que j'ai sous les yeux? L'exemplaire remis aux députés indiquait entre parenthèses de quel passage des Écritures provenait cette citation: Épître aux Hébreux 12:16. Quand a-t-on modifié le document déposé hier, qui était bien différent de celui qu'on m'a remis aujourd'hui?

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je suis très heureux de traiter de cette importante question. Le